


Entreprises partenaires du Parc Chasseral

Informations sur le processus d'attribution de la distinction partenaire pour les entreprises candidates

Présentation de la distinction


Les entreprises partenaires du Parc Chasseral sont des entreprises situées dans l'une des 23 communes membres qui s'engagent à améliorer leurs activités dans une éthique de développement durable. Le concept de partenariat du Parc Chasseral repose sur les valeurs communes à tous les parcs suisses. Membres d'une même communauté de valeurs encourageant l'échange et la collaboration, les entreprises partenaires participent ainsi à une économie locale et durable, respectant la nature et le paysage, et se retrouvant dans les sept valeurs des Parcs suisses :



L'engagement
des parcs suisses
et de leurs
partenaires


Nous nous engageons pour un développement régional durable en faveur de la nature et des habitant-e-s. Nos valeurs sont partagées par les parcs suisses et leurs entreprises partenaires.

www.parks.swiss




Nous plaçons la nature et le paysage au cœur de nos priorités.

Nous nous engageons en faveur d'un paysage de qualité et d'une grande biodiversité. Nous veillons à minimiser l'impact de nos actions sur le climat en utilisant les ressources de manière durable et en favorisant la transition énergétique.




Nous soutenons l'économie de proximité.

Nous dynamisons l'économie locale, proposons une large palette de produits et de services et participons au maintien des emplois dans les parcs.




Nous apprenons les un-e-s des autres.

Nous privilégions l'échange avec les partenaires locaux et suprarégionaux. Nous coopérons pour une région durable.




Nous offrons des produits et des services innovants et de qualité.

Nous nous engageons à nous améliorer continuellement. Nous sommes créatifs, dynamiques et à l'écoute des attentes de notre clientèle.




Nous cultivons l'identité de notre région.

Nous sommes attachés aux valeurs paysagères et culturelles de notre parc. Nous jouons un rôle clé dans la préservation et la mise en valeur des patrimoines et des savoir-faire.



Nous travaillons avec éthique et bienveillance.

Nous nous engageons pour une société solidaire et inclusive. Nous sommes des partenaires et employeurs fiables et respectueux.



Nous transmettons les valeurs de nos parcs.

Nous communiquons avec fierté et authenticité les particularités de nos régions. Nous sensibilisons notre clientèle et nos partenaires à la préservation de la nature et à la durabilité.

Engagement du Parc

Le Parc promeut ses partenaires et les accompagne dans leurs actions en faveur de la durabilité. Il met à leur disposition des outils de communication leur permettant de s'identifier en tant que partenaire, les met en valeur dans sa communication et les intègre dans ses projets. Un accompagnement spécifique et des formations sont proposés aux partenaires pour les aider à réaliser de nouvelles actions en faveur de la durabilité. Une mise en réseau au niveau régional et national est proposée aux entreprises partenaires.

Faites partie des entreprises pionnières de la région !

Le projet Entreprises partenaires du Parc Chasseral est actuellement en train de se mettre en place. Le processus décrit dans ce document illustre comment les partenariats seront organisés. La procédure étant encore en phase de construction, la plupart des points ne sont pas figés et vos retours seront pris en compte. La forme que prendront le suivi des entreprises, les formations et les rencontres entre partenaires doivent encore se préciser, et les outils de communication être finalisés. En rejoignant les entreprises partenaires du Parc dès la mise en place de la distinction, vous vous investissez en pionnier dans ce projet. Le développement d'un réseau d'entreprises engagées ne peut se faire sans la participation des premières venues. Nous nous réjouissons de votre intérêt !

Démarche de partenariat

Candidature

L'entreprise intéressée prend contact avec le Parc et fait part de sa motivation, elle remplit ensuite le questionnaire d'auto-évaluation disponible depuis le site du Parc à l'adresse www.parcchasseral.ch/entreprises-partenaires et dépose sa candidature. Le Parc reprend contact avec l'entreprise candidate pour convenir d'une visite-conseil.

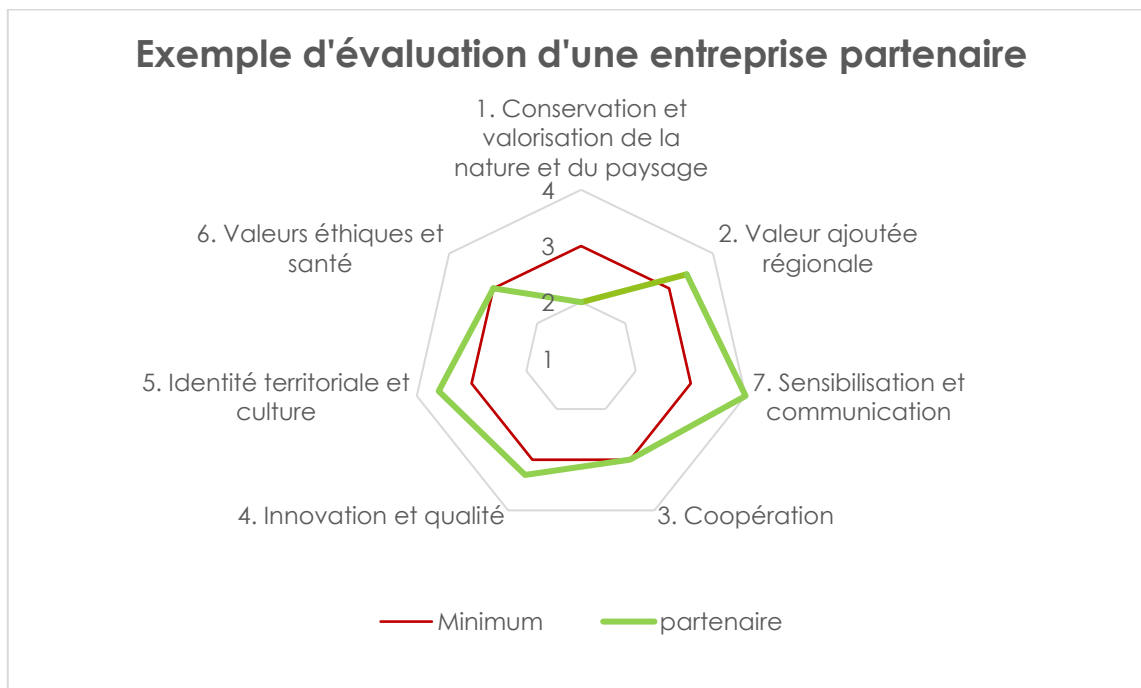
Visite-conseil

La visite-conseil est au cœur du processus d'attribution et marque véritablement le début du partenariat. Lors de cet entretien, un-e coach du Parc accompagné-e ou non d'une personne externe (spécialiste du secteur d'activité de l'entreprise) analyse avec l'entreprise ses bonnes pratiques en matière de durabilité sur la base des sept valeurs communes aux parcs suisses. Celles-ci sont comparées à une base de données évolutive des meilleures pratiques dans chaque domaine. Lors de cette visite-conseil, l'engagement de l'entreprise pour chacune des sept valeurs est détaillé tout en identifiant de possibles mesures d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif.

Plan d'action

Sur la base du formulaire travaillé lors de la visite-conseil, une commission d'attribution formée d'experts, composée de représentants des entreprises partenaires et du Parc, évalue l'engagement de l'entreprise, valeur par valeur, sur une échelle de 1 (non-rempli) à 4 (rempli de manière exemplaire). L'entreprise reçoit un plan d'action personnalisé contenant un diagramme en toile d'araignée (> exemple ci-dessous). Celui-ci permet de situer l'entreprise candidate par rapport aux sept valeurs des parcs suisses et recense des propositions d'amélioration possibles. Ces mesures incluent celles identifiées en commun avec l'entreprise lors de la visite-conseil.

Exemple d'évaluation d'une entreprise partenaire



Décision de la commission d'attribution

La décision d'attribuer ou non la distinction « Entreprise partenaire du Parc Chasseral » est dévolue à la commission d'attribution en fonction du niveau d'engagement de l'entreprise. La commission d'attribution peut attribuer la distinction sous réserve de la mise en application d'une ou de plusieurs mesures du plan d'action dans un délai donné.

La décision de la commission est remise à l'entreprise candidate avec le plan d'action.

La distinction « Entreprise partenaire » est valable quatre ans depuis son attribution. Le renouvellement est effectué selon une procédure simplifiée (entretien de suivi et proposition à la commission d'attribution).

Convention de partenariat

Une convention de partenariat est signée entre le Parc Chasseral et l'entreprise partenaire, lui donnant le droit d'utiliser le logo « Partenaire du Parc Chasseral ». Un kit de communication lui est remis et le partenariat est communiqué sur les canaux de communication du Parc Chasseral.



Figure 1: Logo Partenaire du Parc Chasseral

Rencontre annuelle des partenaires

Une rencontre des partenaires est organisée annuellement par le Parc Chasseral afin de favoriser les liens et la collaboration entre les entreprises partenaires et avec le Parc, et de partager les expériences allant dans le sens du développement continu de l'innovation et de la durabilité au sein des entreprises. Les partenaires s'engagent à participer dans la mesure du possible à cette rencontre annuelle.

Accompagnement et formations

Afin d'accompagner les entreprises partenaires dans la réalisation des mesures proposées dans le plan d'action établi pour l'entreprise, le Parc organise des formations ou propose des solutions d'accompagnement personnalisées. Le Parc organise et finance au minimum une formation de groupe par année ouverte aux entreprises partenaires en fonction des intérêts et besoins identifiés par elles. D'autres offres sont proposées ou subventionnées en fonction des besoins des entreprises et opportunités qui se présentent au Parc.

Au niveau du Réseau des parcs suisses, des formations et rencontres sont également organisées auxquels les entreprises partenaires sont invitées à participer.

Swisstainable

Les entreprises dans le domaine du tourisme partenaires du Parc Chasseral peuvent obtenir la certification Swisstainable niveau II : engaged en combinaison avec un autre preuve de durabilité : par exemple, la publication des informations d'accessibilité de leur établissement sur [OK:GO](#).

Outils de communication

Une fois la convention de partenariat signée, l'entreprise partenaire bénéficie du kit de communication suivant :

- Un certificat de partenariat signé, attestant de l'engagement de l'entreprise pour les valeurs de durabilité défendues par le Parc Chasseral,
- L'entreprise peut utiliser le logo « Partenaire du Parc Chasseral » dans le cadre de sa promotion sur son site et sur d'autres supports de communication (ex. brochure), selon les conditions d'utilisation qui lui sont remises,
- L'entreprise est mise en valeur parmi les partenaires du Parc sur les supports de communication du Parc, notamment sur son site internet et ses réseaux sociaux. Des actions spécifiques sont réalisées en fonction des projets menés avec les partenaires.

Coûts et renouvellement

Les entreprises partenaires sont membres du Parc et s'acquittent de leur cotisation annuelle : CHF 50.- membre individuel (p. ex. indépendant), CHF 100.- membre collectif. La participation financière de l'entreprise est ensuite fixée pour les quatre ans de validité de la convention à 20 centimes par tranche de CHF 1000.- de chiffre d'affaires, mais au minimum à CHF 50.-, ce qui représente CHF 100.- pour CHF 500'000.- de chiffre d'affaires ou CHF 200.- pour 1 million. Les entreprises actives dans l'élaboration de produits du terroir labélisés voient leurs frais de labélisation déduits de leur participation d'entreprise partenaire (hors cotisation à la marque régionale).

Le renouvellement du partenariat s'effectue d'une manière simplifiée : un entretien de suivi est effectué entre l'entreprise et le Parc, le plan d'action est mis à jour et une nouvelle convention est signée après validation de la commission d'attribution.

Le tableau en page suivante résume les coûts pour les entreprises partenaires avec et sans produits labélisés. Les indépendants sont considérés comme membre individuel du Parc. Au-delà d'un équivalent plein-temps, l'entreprise est considérée comme membre collectif.

Exemple de calcul :

Chiffre d'affaires annuel de
l'entreprise (CA):

250 000,00 CHF

Nombre d'équivalents plein-temps:

3

Participation entreprise partenaire	individuel	collectif
Cotisation membre du Parc	50 CHF	100 CHF
Participation d'entrée jusqu'à 250'000 CHF CA	50 CHF	50 CHF
Participation entreprise partenaire 0,2‰ CA	0 CHF	0 CHF
Total	100 CHF	150 CHF

Total des frais entreprise partenaire avec produits labélisés BE	Agriculteur (BE)	Artisan (BE)
Cotisation marque (FRI)	242 CHF	433 CHF
Frais additionnel label Parc	40 CHF	50 CHF
Participation entreprise partenaire	150 CHF	150 CHF
Déduction supplément labélisation	-40 CHF	-50 CHF
Total	392 CHF	583 CHF
Supplément par catégorie de produit	13 CHF	

Total des frais entreprise partenaire avec produits labélisés NE	Agriculteur (NE)		Artisan (NE)	
	<5t	>5t	<5t	>5t
Quantité de production				
Cotisation marque (NVT)	200 CHF	350 CHF	260 CHF	480 CHF
Frais additionnel label Parc	40 CHF	40 CHF	40 CHF	40 CHF
Participation entreprise partenaire	150 CHF	150 CHF	150 CHF	150 CHF
Déduction supplément labélisation	-40 CHF	-40 CHF	-40 CHF	-40 CHF
Total	350 CHF	500 CHF	410 CHF	630 CHF
Supplément par catégorie de produit	5 CHF			

Tableau 1: Résumé des coûts

Contact et questions

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de :

Cyril Gros
cyril.gros@parcchasseral.ch
032 942 39 44